

TÉLÉTHON SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Foire aux questions

Ce document rassemble l'ensemble des consignes pratiques, règles de sécurité et démarches de collecte à respecter durant les animations du Téléthon sur la commune de Saint-Maur-des-Fossés.

L'association Téléthon Saint-Maur, présidée par Mme Marie Wertheimer, s'appuie sur une équipe déjà constituée qui :

- **Définit le projet :** précise le type d'animation (sportive, culturelle, kermesse, etc.) avec les partenaires et bénévoles.
- **Obtient l'accréditation :** déclare la manifestation auprès de la coordinatrice départementale AFM-Téléthon du Val-de-Marne, Mme Amalia Rafrafi.

Communication et image

Quelles sont les mentions obligatoires sur nos panneaux et affiches ?

Tout support visuel doit obligatoirement comporter :

- Le logo officiel Téléthon de l'année.
- La mention obligatoire : « **Au profit de l'AFM-Téléthon** ».
- Le numéro d'accréditation.

Où a-t-on le droit d'afficher ou de distribuer des tracts ?

- **Autorisé :** Chez les commerçants partenaires (avec leur accord explicite) et au sein des équipements municipaux ou de l'enceinte de la manifestation.
- **Interdit :** L'affichage sauvage sur les poteaux, arbres, mobilier urbain et le dépôt de tracts sur les pare-brises des véhicules sont strictement interdits par arrêté municipal.

Quels supports et matériels l'AFM propose-t-elle gratuitement pour promouvoir mes animations ?

L'AFM met gratuitement à votre disposition du matériel officiel pour faire la publicité de vos animations :

- . Affiches officielles à personnaliser
- . Banderoles pour les stands
- . Ballons aux couleurs de l'événement
- . Dépliants et brochures d'information du public
- . Kit numérique (logos officiels et visuels pour vos réseaux sociaux)

Où récupérer le matériel ?

Contactez-nous pour réserver votre matériel.

Les coordonnées et le lieu de retrait vous seront communiqués prochainement.

Le matériel vous sera fourni dans la limite des stocks disponibles.

Qui réalise son affiche ?

Chaque association réalise sa propre affiche, à l'exception du Multisport et du Village Téléthon.

Nous nous chargeons ensuite de relayer les affiches sur les sites et les réseaux sociaux.

Besoin d'aide ? Contactez-nous !

Sécurité et bonnes conduites

Quelles sont les règles d'accueil et d'attitude sur les stands ?

- Portez les éléments d'identification fournis (badge, gilet, t-shirt Téléthon).
- Adoptez un accueil chaleureux et bienveillant.
- Ne sollicitez pas le public de manière agressive : le Téléthon repose sur l'adhésion et la générosité volontaire.

Logistique et organisation locales

Quelles sont les consignes pour l'installation et le rangement ?

- **Prise de poste** : Arrivez avant l'ouverture officielle pour le briefing et l'installation.
- **Propreté** : Chaque association/équipe est responsable du maintien au propre de son stand et du tri des déchets.
- **Démontage** : À la fin de la manifestation, restituez le matériel prêté par la Mairie de Saint-Maur en parfait état et laissez le site propre.

Quelles sont les règles d'hygiène pour les buvettes et stands de restauration ?

- Lavez-vous fréquemment les mains et utilisez du gel hydroalcoolique.
- Utilisez des pinces ou des gants pour manipuler les denrées alimentaires consommées directement (crêpes, gâteaux, sandwiches).
- Conservez les denrées périssables au frais conformément aux normes d'hygiène alimentaire.
- Affichez clairement la liste des prix.

Quelles sont les règles pour la tenue de la caisse ?

- **Jamais seul** : Le comptage initial, les vérifications en cours de journée et la clôture de la caisse doivent systématiquement être effectués par deux bénévoles.
- **Sécurité** : Ne laissez jamais une caisse ou un tronc de collecte sans surveillance.
- **Séparation de la collecte** : Isolez la recette des ventes (buvette/boutique) des dons.
- **Remise des fonds** : Utilisez la fiche de comptage officielle pour consigner les sommes collectées avant remise au trésorier référent de l'animation, Mme Nassira SASSANE

Collecte et comptabilité

À quel nom doivent être libellés les chèques ?

Uniquement à l'ordre de « Téléthon Saint Maur ».

Achat (buvette, pâtisserie, objet Téléthon) donne-t-il droit à un reçu fiscal ?

Non, la réglementation fiscale interdit l'émission d'un reçu fiscal dès lors qu'il y a une contrepartie commerciale (vente de marchandise, nourriture, service).

- Le reçu fiscal est réservé exclusivement aux dons fermes sans contrepartie.

Comment faire si un visiteur souhaite un reçu fiscal ?

Pour tout don direct d'au moins 10 € :

- Faites-lui remplir la fiche de promesse de don (bulletin officiel disponible sur le stand).

- Proposez-lui de scanner le **QR code officiel AFM-Téléthon** affiché sur le stand pour effectuer son don directement en ligne depuis son smartphone. Le reçu fiscal lui sera envoyé automatiquement par e-mail.
- Réduction d'impôt pour les particuliers est de **66 %** du montant du don.

Sécurité

Que faire en cas d'accident, malaise ou problème de sécurité ?

- **Premiers soins** : Alertez immédiatement le responsable du site ou les secouristes présents sur place : Croix-Rouge
- **Urgences** : En cas de nécessité absolue, composez le **15 (SAMU)** ou le **18 (Pompiers)**
- **Information** : Prévenez sans délai le coordonnateur de l'événement à Saint-Maur.

L'assurance

Les manifestations sont-elles assurées ?

Oui, l'AFM-Téléthon a souscrit un contrat d'assurance de groupe auprès de la MAIF.

Que couvre-t-elle ?

- La responsabilité civile de l'organisation et des bénévoles.
- Les dommages corporels pouvant survenir aux bénévoles durant l'événement.
- La protection juridique liée à la manifestation.

Que ne couvre-t-elle pas ?

- Les sports à risques / extrêmes (saut à l'élastique, sports mécaniques, etc.).
- Les véhicules personnels des bénévoles.
- Les prestataires externes (assurance propre obligatoire).
- Le vol de caisse et d'effets personnels.
- Le vol ou la casse du matériel loué ou prêté.

Contacts utiles le jour J

- Coordonnateur Téléthon Saint-Maur : _____
- Responsable Logistique / Matériel : _____
- Croix-Rouge : _____
- Autre : _____

Site Internet

www.telethon-saintmaur94.com